

PRÉFET DU BAS-RHIN

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Grand Est Service Prévention des risques anthropiques

ARRÊTÉ DU 29 JUL. 2019

Créant un Secteur d'Information sur les Sols sur la commune de WINGEN-SUR-MODER en application de l'article R.125-45 du Code de l'environnement

LE PRÉFET DE LA RÉGION GRAND EST PRÉFET DE LA ZONE DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ EST PRÉFET DU BAS-RHIN

- Vu l'article 173 de la Loi 11° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, dite loi ALUR, qui prévoit l'élaboration de Secteurs d'Information sur les Sols (SIS)
- Vu le Code de l'environnement, parties législative et réglementaire et notamment ses articles L.556-2, L.125-6 et L.125-7, R.125-41 à R.125-47;
- Vu le décret n°2015-1353 du 26 octobre 2015 relatif aux articles L.125-6 et L.125-7 du code de l'Environnement précisant les modalités de mise en œuvre des SIS ;
- Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- Vu le rapport de la DREAL Grand Est du 17 juillet 2019 proposant la création de SIS dans le département du Bas-Rhin;
- Vu l'arrêté préfectoral du 5 juin 2018 portant organisation de la consultation pour l'établissement des Secteurs d'Information sur les Sols (SIS) dans le département du Bas-Rhin ;
- Vu la consultation des communes et des EPCI du 1er juin au 1er décembre 2018 inclus;
- Vu l'information des propriétaires concernés par les projets de création de secteurs d'information sur les sols par courrier du 1er juin au 30 juillet 2018 inclus ;
- Vu les observations du public recueillies entre le 6 juin et le 6 août 2018 ;
- Considérant que les activités exercées sur le site MUNSCH-GULDEN sont à l'origine de pollution des milieux;

Considérant qu'il convient de formaliser les informations détenues par l'État sur la pollution des sols afin de prévenir durablement tout risque pour l'environnement ou la santé des utilisateurs du site et que des études et travaux appropriés soient mis en œuvre en cas de changement d'usage des sols ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture du Bas-Rhin;

ARRÊTE

ARTICLE 1:

Conformément à l'article R.125-45 du Code de l'environnement, le Secteur d'Information sur les Sols suivant est créé sur la commune de WINGEN-SUR-MODER:

« MUNSCH-GULDEN » n°67SIS06322.

Ce Secteur d'Information sur les Sols est annexé au présent arrêté.

ARTICLE 2:

Le Secteur d'Information sur les Sols mentionné à l'article 1 est publié sur le site internet http://www.georisques.gouv.fr et sur le site internet de la préfecture du Bas-Rhin.

Le Secteur d'Information sur les Sols définis par le présent arrêté est annexé au Plan Local d'Urbanisme ou au document d'urbanisme dans la commune de **WINGEN-SUR-MODER**.

ARTICLE 3:

Conformément à l'article R.125-46 du Code de l'environnement, le présent arrêté est notifié aux maires des communes et aux présidents des EPCI compétents en matière de planification d'urbanisme ou de délivrance des autorisations d'urbanisme dont le territoire comprend le secteur d'information sur les sols mentionné à l'article 1.

Le présent arrêté est affiché pendant un mois au siège de la où des collectivités compétentes en matière de planification d'urbanisme et de délivrance des autorisations d'urbanisme.

Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département du Bas-Rhin.

Fait à Strasbourg, le 29 JUIL. 2019

Le Préfet

Pour le par délégation La Se de la craite Adjointe

Nacia idiRI





Secteur d'information sur les Sols (SIS)

Identification

Identifiant 67SIS06322

Nom usuel MUNSCH-GULDEN

Adresse 17 RUE DES ORFEVRES

Lieu-dit

BAS-RHIN - 67 Département

WINGEN SUR MODER - 67538 Commune principale

L'établissement existait depuis les années 1930. Son activité Caractéristiques du SIS principale était le traitement de surface. Il a cessé définitivement de

fonctionner en 2012. Le site était réglementé par un arrêté préfectoral

d'autorisation de janvier 1998.

Le site qui se situe dans un environnement urbanisé est à l'origine d'une pollution par des substances chlorées et, dans une moindre mesure, des métaux affectant les sols au droit du site et se propageant par le biais des eaux souterraines en aval de ce dernier. A proximité de la Moder, l'établissement alors en fonctionnement, a

été à l'origine de deux pollutions en 2006 et 2007.

Un arrêté municipal de restriction des usages de l'eau est en place.

Site en cours de traitement, objectifs de réhabilitation et choix Etat technique

techniques définis ou en cours de mise en oeuvre

La mise en sécurité du site a été réalisée par l'ADEME sur des fonds Observations publics : les opérations d'enlèvement des déchets dangereux ont

notamment été réalisées au courant de l'été 2015.

Les résultats d'analyses des eaux souterraines montrent des concentrations notables en trichloroéthylène, tétrachloroéthylène, 1,2dichloroéthylène et chlorure de vinyle dans deux piézomètres en aval du site. Deux puits privés sont également touchés. Un impact sur les gaz du sol est aussi mesuré.

Etudes principales:

- Synthèse documentaire. Envireausol. 01/07/2015.

- Rapport de fin de travaux. ADEME. mars 2016.

Références aux inventaires

Organisme	Base	Identifiant	Lien	
Administration -	Base	67.0037	http://basol.developpement-durable.gouv.fr/fiche.php	
DREAL	BASOL		?page=1&index_sp=67.0037	

Sélection du SIS

Statut Consultable

Terrains concernés à risques avérés Critère de sélection

Commentaires sur la sélection

Caractéristiques géométriques générales

Coordonnées du centroïde

1021213.0, 6877791.0 (Lambert 93)

Superficie totale

2815 m²

Perimètre total

366 m

Liste parcellaire cadastral

Date de vérification du parcellaire

Commune	Section	Parcelle	Date génération
WINGEN SUR MODER	6	35	21/11/2014
D			

Documents

Préfacture du Bas-Rhin

VU { pour être annexé à l'arrêté de ce jour

Nadia IDIRI

t et par délégation Générale Adjointe

Cartographie

Ø'n

